

SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022

20 È 21 DI DICEMBRE DI U 2022

6 ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

20 ET 21 DECEMBRE 2022

N° 2022/E6/78

**Question orale déposée par Madame Juliette PONZEVERA
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : FINANCEMENT D'UN GRAND PLAN DE RENOVATION PERFORMANT ET DURABLE DES LOGEMENTS SOCIAUX POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE.

Monsieur le Président,

Nous savons tous que le Conseil exécutif de Corse souhaite faire de la lutte contre la précarité énergétique l'une de ses priorités.

Nous savons également que, dans ce domaine, les difficultés rencontrées par les foyers les plus modestes ne sont pas nouvelles alors que la mise en place de dispositifs spécifiques pour y faire face est, quant-à-elle, relativement récente.

La précarité énergétique s'inscrit pleinement dans le plan de lutte contre la pauvreté et la précarité adopté par l'Assemblée de Corse en septembre 2016.

Mais la Corse compte aujourd'hui plus de 8000 logements sociaux dont une grande partie sont vieillissants, vétustes et donc de véritables passoires énergétiques.

À ce phénomène s'ajoute l'augmentation constante du prix de l'énergie qui impacte le pouvoir d'achat de tous les corses et dont les effets sur les conditions de vie des familles les plus modestes doivent particulièrement nous inquiéter.

Aujourd'hui, lorsque l'on s'engage dans une opération de réhabilitation de logements sociaux, la Collectivité de Corse, via l'AUE, finance jusqu'à 80% du coût des travaux énergétiques.

En réalité cela ne représente que 50% du coût total des travaux engendrés. Donc le financement total accordé correspond à environ 40% des coûts engagés.

Ce dispositif a le mérite d'exister et témoigne de la volonté du Conseil exécutif de Corse d'accompagner les bailleurs sociaux dans leurs projets de rénovation énergétique et thermique mais ce financement est très insuffisant étant donné l'importance des coûts (constamment en hausse) et la part d'autofinancement nécessaire.

Les bailleurs sociaux, seuls, ne parviendront pas à résorber la précarité énergétique. Chacun doit mesurer l'ampleur du problème et s'en emparer de manière déterminée, concrète et efficace.

Si nous voulons réellement faire de la lutte contre la précarité énergétique la priorité de tous, nous devons, ensemble, trouver les moyens d'être à la hauteur de nos ambitions et des attentes des Corses.

Monsieur le Président, vous avez déjà évoqué ce sujet à plusieurs reprises, je sais qu'il vous tient à cœur et que l'on peut compter sur votre engagement.

Pouvez-vous nous dire où en sont les discussions avec l'Etat, allons-nous pouvoir bénéficier d'une enveloppe dans le cadre du PTIC, plus généralement de quelles marges de manœuvre disposez-vous, et quand aurons-nous enfin les moyens de mettre en œuvre un grand plan de rénovation performant et durable des logements sociaux ?

Je vous remercie,